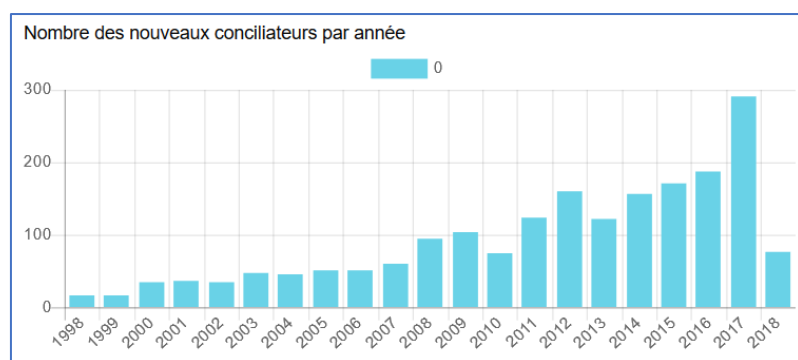


Joli cadeau d'anniversaire

Le cap des 2000 conciliateurs de justice est franchi !

Le cap des 2000 conciliateurs de justice est franchi... Ce 1er mars, nous sommes très précisément 2005 conciliateurs à enraciner la conciliation de justice dans les différents ressorts des cours d'appel en France. " **Un joli cadeau d'anniversaire**" pour la conciliation qui fête ce mois de mars 2018 ses 40 ans se réjouit à juste raison Michel PINET président de Conciliateurs de France en pointant ce score encore jamais atteint.



Année après année le nombre de conciliateurs affiche une croissance constante et continue, dynamisé par les évolutions législatives et règlementaires qui confortent la place et le rôle des conciliateurs dans le règlement des modes amiables de résolution des litiges.

Les dernières dispositions de la loi de modernisation de la justice du 18 novembre 2016 qui instaurent un préalable obligatoire de conciliation dans les litiges de la vie quotidienne de moins de 4000 € expliquent tout particulièrement les renforcements récents d'effectifs auxquels toutes les cours d'appel de France procèdent depuis quelques mois.

Les dizaines d'articles et informations exposant les activités des conciliateurs de justice diffusés par les médias radios, télé, quotidiens régionaux et nationaux, dans le cadre de la campagne de presse initiée par le ministère de la justice et activement relayée sur le terrain au plan national par la fédération Conciliateurs de France et sur le terrain par les conciliateurs eux-mêmes, dans les juridictions, ont aussi

contribué à accroître la notoriété de la conciliation de justice et suscité de nouvelles vocations de conciliateurs.

Ces six derniers mois, depuis septembre 2017, 127 nouveaux conciliateurs, 7 % de l'effectif, sont ainsi venus renforcer les différentes équipes de terrains. En pourcentage, les plus fortes progressions se situent sur Dijon (+67 %) Saint-Denis-de-la-Réunion, (+58 %), Colmar (31 %), Bordeaux, Riom (+ 30 %)

En valeurs absolues ce sont les équipes de conciliateurs de Paris (plus 18 conciliateurs) Colmar (+ 17) Bordeaux (+ 13) Dijon (+12), Versailles (+11).qui se renforcent le plus.

Première cour d'appel de France au plan des affaires traitées, Paris l'est aussi pour le nombre de ses conciliateurs, 181 très exactement recensés aujourd'hui. Suivent les cours d'appel de Rennes (174 conciliateurs) et Douai (142 conciliateurs).

Les 2005 conciliateurs actifs assurent 3225 permanences, dont 746 dans des lieux judiciaires dont 2479 en d'autres lieux, la plupart du temps les mairies. Pour évoluer quelque peu ces derniers mois aussi, le réseau des conciliateurs demeure essentiellement masculin : 1557 hommes (78%) et 448 femmes (22%). Age moyen : 69 ans pour une ancienneté de 6.9 ans dans la fonction. Le plus ancien compte 31 années de conciliation derrière lui !

Représentative des conciliateurs, la fédération Conciliateurs de France l'est plus que jamais avec 1821 conciliateurs, soit un taux d'adhésion de 91 % de l'effectif global.

Et il n'est pas besoin d'être grand clerc pour deviner que les réformes qui seront inscrites ces prochains mois dans la loi de programmation quinquennale de la Justice vont encore renforcer les règlements amiables des litiges et par voie de conséquence le rôle des conciliateurs.

Théo Le Diuron

